AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA -

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

/ NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE : 24.06.51 /

- Bulletin technique N° 145 (15ème envoi de 1979) - 11 Juillet 1979

/VIGNE/

- Tordeuses de la grappe (Eudemis - Cochylis) :

Le deuxième vol de papillons se poursuit, avec une certaine amplitude, à la faveur des températures élevées de ce début de mois.

Des pontes sont déposées et un traitement insecticide devrait être mis en place dès à présent dans les parcelles où l'on redoute des dommages.

Notons que les dégâts dûs à l'activité des chenilles de la première génération ont été modérés dans les secteurs habituellement contaminés : Frontonnais, Armagnac (Eudémis principalement), vignoble du Tarn, de Moissac (Eudémis et Cochylis). Dans la plupart des autres vignobles, les populations de tordeuses de la grappe sont généralement très faibles ainsi qu'en témoignent les captures observées dans les postes de piégeage, notamment dans le Madirannais et le vignoble de Cahors.

Si l'on décide d'intervenir, utiliser l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre d'eau) :
- acéphate (60) ; azinphos (40) ; bromophos (50) ; carbaryl (120) ; chlorpyriphos (28,5) ; décaméthrine (1,75) ; dialiphos (75) ; dichlorvos (125) ; fénitrothion (50) ; fenvalérate (75) ; malathion (75) méthomyl (37,5) ; méthidathion (30) ; mévinphos (50) ; parathion éthyl (20) ; parathion méthyl (30) ; perméthrine (4) ; phosalone (60); tétrachlorvinphos (75).

- Cicadelle verte (Empoasca flavenscens) :

Les adultes de cet insecte sont nombreux dans certaines parcelles et l'on commence à observer des jeunes larves à la face inférieure des feuilles. Si l'on observe plus de 1 larve en moyenne par feuille, intervenir actuellement avec l'un des produits suivants également efficaces contre les tordeuses de la grappe :
- méthidathion à 30 g de m.a./hl ou azinphos à 40 g ou méthomyl à 37,5 g.

- Cicadelle de la flavescence dorée en Armagnac (Scaphoïdeus littoralis) :

Cette cicadelle parvient au terme de son développement larvaire. Dans le vignoble de l'Armagnac, si l'on se trouve dans un secteur où des cas de flavescence dorée sont constatés, traiter avec l'un des produits cités ci-dessus contre la cicadelle verte.

- Araignées jaunes (Eotetranychus carpini) :

Dans certaines parcelles et sur certains cépages, on observe un rapide développement de ces acariens. Surveiller les vignes où ils sont présents et appliquer un acaricide spécifique si l'on constate plus de 50 % de feuilles âgées présentant les signes caractéristiques d'attaque :
- benzoximate à 30 g de m.a./hl (ARTABAN) ; bromopropylate à 50 g (NEORON) ; dicofol à 50 g (nombreuses spécialités) ; fenbutatin oxyde à 50 g (TORQUE) ; propargite à 60 g (OMITE) ou encore l'une des associations suivantes : dicofol + fénizon (OXFOR), dicofol + tétradifon (KELTHION) ; fénizon + dioxathion (OVICAR S.).

.../...

- Oïdium :

Ce champignon trouve actuellement des conditions favorables à son développement. Effectuer un nouveau traitement dans les parcelles sensibles.

- Mildiou :

Le temps sec et chaud a stabilisé la situation dans les vignes où la maladie était présente, cependant que la nouaison intervenait et que la sensibilité des différents organes diminuait.

Selon les conseils donnés dans le précédent bulletin du 3 juillet, un traitement avec un produit de type préventif a été placé au début de la semaine du 9 au 15. Si le beau temps s'établit à nouveau, après la période orageuse actuelle, attendre l'approche de la perturbation suivante pour traiter à nouveau avec ce type de produit.

Si l'on emploie ACYLON bleu ou ACYLON F., ou un produit à base de curzate ou encore MIKAL, intervenir dans les 3 jours qui suivront le début de la période orageuse actuelle.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le deuxième vol est en cours et l'activité sexuelle de l'insecte est vive.

a) Protection des pousses :

Renouveler la protection dans les pépinières et sur les arbres en formation.

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 20 juillet :

Traiter les 12-13 juillet avec un produit à base de mévinphos à 50 g de m.a./hl (nombreuses spécialités) ou de dichlorvos à 125 g de m.a./hl (nombreuses spécialités).

2.- Variétés à récolter entre les tout derniers jours de juillet et la fin du mois d'août :

Traiter dès réception avec l'un des produits homologués ou autorisés à la vente contre la tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos ou le dichlorvos : azinphos éthyl et méthyl à 40 g ; carbaryl à 120 g ; fénitrothion à 50 g ; méthidathion à 40 g ; méthomyl à 62,5 g ; parathion éthyl et méthyl à 25 g ; phosalone à 60 g.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melon :

Des cas de pourriture de jeunes fruits ont été constatés dans les cultures du Lectourois (Gers) et en Tarn-et-Garonne.

Il s'agit d'attaques de Sclerotinia, champignon s'attaquant à un grand nombre de plantes, notamment de plantes-racines (carotte, betterave ...).

Il n'existe pas de méthode de lutte curative. Récolter soigneusement les fruits atteints et les porter, pour les enfouir, hors de la culture afin d'éviter d'augmenter la contamination de la parcelle.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532. A.D.